

Formulaire 55-102F6

DÉCLARATION D'INITIÉ

(Instructions au verso)

Avis – Collecte et utilisation de renseignements personnels. Les renseignements personnels à fournir sur ce formulaire sont recueillis pour le compte des autorités en valeurs mobilières indiquées ci-dessous et utilisés par elles en vue de l'application de certaines dispositions de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Certains de ces renseignements seront rendus publics en vertu de la législation en valeurs mobilières de ces territoires tandis que d'autres resteront confidentiels et ne seront communiqués à aucune personne ni société, à l'exception des autorités en valeurs mobilières et de leurs représentants autorisés. Les questions au sujet de la collecte et de l'utilisation des renseignements peuvent être adressées à l'autorité en valeurs mobilières du territoire dans lequel ils ont été déposés, aux coordonnées indiquées au verso.

1. DÉNOMINATION SOCIALE DE L'ÉMETTEUR ASSUJETTI (EN LETTRES MOULÉES)

3. NOM OU DÉNOMINATION SOCIALE, ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'INITIÉ (EN LETTRES MOULÉES)

NOM DE FAMILLE OU DÉNOMINATION SOCIALE			
PRÉNOMS			
N°		RUE	APP.
VILLE			
PROVINCE		CODE POSTAL	
NO DE TÉLÉPHONE (BUREAU)			
- -		EXT	CHANGEMENT DE NOM, D'ADRESSE OU DE N° DE TÉLÉPHONE PAR RAPPORT À LA DÉCLARATION PRÉCÉDENTE
NO DE TÉLÉCOPIEUR (BUREAU)			
- -			

4.TERRITOIRE(S) DANS LEQUEL (LESQUELS) L'ÉMETTEUR EST ÉMETTEUR ASSUJETTI OU L'ÉQUIVALENT

☐ ALBERTA☐ ONTARIO

☐ COLOMBIE-BRITANNIQUE☐ QUÉBEC

☐ MANITOBA☐ SASKATCHEWAN

☐ TERRE-NEUVE

☐ NOUVELLE-ÉCOSSE

5. PARTICIPATION(S) ET MODIFICATION(S) (DANS LE CAS D'UNE DÉCLARATION INITIALE, REMPLIR SEULEMENT LES SECTION A D E ET F – VOIR ÉGALEMENT LES INSTRUCTIONS RELATIVES À LA SECTION 5)

A		B		C OPÉRATIONS							D	E	F
DÉSIGNATION DE LA CATÉGORIE DE TITRES	SOLDE DE LA CATÉGORIE INDIQUÉ SUR LA DÉCLARATION PRÉCÉDENTE	JJ		DATE	NATURE	NOMBRE/VALEUR TITRES ACQUIS	NOMBRE/VALEUR TITRES ALIÉNÉS	PRIX UNITAIRE PRIX D'EXERCICE	\$ US	SOLDE ACTUEL DE LA CATÉGORIE DE TITRES DÉTENUS	PROPRIÉTÉ DIRECTE OU INDIRECTE OU CONTRÔLE	IDENTITÉ DU PORTEUR INSCRIT EN CAS DE PROPRIÉTÉ INDIRECTE OU DE CONTRÔLE	
				MM									
									☐				
									☐				
									☐				
									☐				
									☐				
									☐				
									☐				
									☐				
									☐				

6.COMMENTAIRES

Le soussigné certifie que l'information contenue dans cette déclaration est vraie et complète à tous égards. Commet une infraction quiconque présente de l'information fausse ou trompeuse à un égard important au moment du dépôt, compte tenu des circonstances dans lesquelles elle est présentée.

7. SIGNATURE

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	SIGNATURE	JJ	MM	AA
		DATE DE LA DÉCLARATION		

PIÈCE JOINTE ☐ OUI ☐ NON

Ce formulaire uniforme de déclaration d'initié est conforme aux exigences de toutes les lois provinciales sur les valeurs mobilières. La terminologie utilisée est suffisamment générale pour s'accorder avec les différentes lois.

CORRESPONDANCE ☐ ANGLAIS ☐ FRANÇAIS

CONSERVEZ UNE COPIE POUR VOS DOSSIERS.

INSTRUCTIONS

Les formulaires de déclaration d'initié sont disponibles en français et en anglais au Manitoba, en Ontario et au Québec. Les sociétés initiées dont le siège social est au Québec recevront la correspondance de la Commission des valeurs mobilières du Québec en français. Les personnes physiques initiées qui résident dans cette province peuvent, sur demande, recevoir cette correspondance en anglais.

Lorsqu'un initié n'exerce aucune emprise sur les titres de l'émetteur assujetti, ou lorsque l'emprise sur les titres de l'émetteur assujetti est demeurée inchangée depuis le dépôt de la dernière déclaration, aucune déclaration n'est exigée. Aucune déclaration d'initié n'est exigée à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Si vous avez des questions concernant le formulaire à utiliser pour déposer votre déclaration, reportez-vous à la Norme canadienne 55-102, *Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)*.

1. Dénomination sociale de l'émetteur assujetti

Indiquer la dénomination sociale de l'émetteur assujetti. Utiliser un formulaire distinct pour chaque émetteur assujetti.

2. Information sur l'initié

Indiquer toutes vos relations avec l'émetteur assujetti en utilisant les codes suivants :

Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	1
Filiale de l'émetteur assujetti	2
Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou le droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	3
Administrateur d'un émetteur assujetti	4
Dirigeant d'un émetteur assujetti	5
Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	6
Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	7
Initié présumé – six mois avant de devenir initié	8

Si vous avez déjà déposé une déclaration, indiquer si votre relation avec l'émetteur assujetti a changé.

Préciser la date de la dernière déclaration déposée et, dans le cas d'une déclaration initiale, la date à laquelle vous êtes devenu initié.

3. Nom ou dénomination sociale, adresse et numéro de téléphone de l'initié

Fournir votre nom, adresse et numéro de téléphone au bureau.

4. Territoire

Indiquer chaque territoire dans lequel l'émetteur est émetteur assujetti ou l'équivalent.

5. Participation(s) et modification(s)

Indiquer les participations directes et indirectes séparément, tant dans la déclaration initiale que dans les déclarations subséquentes d'opérations. N'indiquer qu'une seule opération par ligne.

Lors d'une déclaration initiale, remplir uniquement:

- (A) Désignation de la catégorie de titres;
- (D) Solde actuel de la catégorie de titres détenus;
- (E) Nature de l'emprise (voir liste des codes);
- (F) Identité du porteur inscrit lorsque la propriété est indirecte.

Si vous avez acquis ou aliéné des titres pendant que vous étiez initié, remplir les sections (A) à (F) :

- (A) Donner une description suffisante des titres négociés pour identifier la catégorie, y compris le rendement, la série, l'échéance.
- (B) Indiquer le nombre ou, dans le cas de titres de créance, la valeur nominale globale, de la catégorie des titres détenus, directement et indirectement avant l'opération déclarée.
- (C) Fournir pour chaque opération:
 - la date de l'opération (et non la date de règlement)
 - la nature de l'opération (voir la liste des codes)
 - le nombre de titres acquis ou aliénés ou, dans le cas de titres de créance, la valeur nominale globale
 - le prix unitaire payé ou reçu au jour de l'opération, sans tenir compte du courtage
 - si la déclaration est présentée en dollars américains, cocher la case sous « \$ US »

Liste des codes

5. (C) Nature de l'opération

Généralités

Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10
Acquisition ou aliénation effectuée privément	11

Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15
Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16

Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	22
Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30
Dividende en actions	35

Conversion ou échange	36
Division ou regroupement d'actions	37
Rachat – annulation	38

Vente à découvert	40
Contrepartie d'un bien	45
Contrepartie de services	46
Acquisition ou aliénation par don	47
Acquisition par héritage ou aliénation par legs	48

Dérivés émis par l'émetteur

Attribution d'options	50
Levée d'options	51
Expiration d'options	52
Attribution de bons de souscription	53
Exercice de bons de souscription	54
Expiration de bons de souscription	55
Attribution de droits de souscription	56
Exercice de droits de souscription	57
Expiration de droits de souscription	58

Dérivés émis par un tiers

Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	70
Exercice d'un dérivé émis par un tiers	71
Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	72
Expiration d'un dérivé émis par un tiers	73

Divers

Changements relatifs à la propriété	90
Autres	97

- (D) Indiquer le nombre de titres ou, dans le cas de titres de créance, la valeur nominale globale pour la catégorie des titres détenus, directement ou indirectement, après l'opération déclarée.

- (E) Indiquer de quel type de propriété il s'agit ou la nature du contrôle sur la catégorie des titres détenus en utilisant les codes suivants :

Propriété directe	1
Propriété indirecte (indiquer l'identité du porteur inscrit)	2
Contrôle (indiquer l'identité du porteur inscrit)	3

- (F) Pour les titres détenus en propriété indirecte ou sur lesquels un contrôle est exercé, indiquer l'identité du porteur inscrit.

6. Commentaires

Ajouter toute information utile à la compréhension de la déclaration.

Si vous manquez d'espace sous une rubrique donnée, utilisez des feuilles supplémentaires. Ces feuilles doivent faire renvoi à la rubrique pertinente, indiquer l'identité de l'initié et être signées.

Le personnel n'est pas autorisé à modifier une déclaration.

7. Signature et dépôt

Signer et dater la déclaration.

Déposer une copie de la déclaration dans chaque territoire dans les délais prévus par la loi applicable.

Apposer une signature manuscrite sur la déclaration.

Le nom de chaque personne physique signant une déclaration doit être dactylographié ou écrit en lettres moulées de façon lisible.

Si la déclaration est déposée au nom d'une société, d'une fiducie ou d'une autre entité, dactylographier sa dénomination ou l'écrire en lettres moulées de façon lisible en dessous de la signature.

Si la déclaration est signée par le mandataire d'une personne physique, une procuration en bonne et due forme doit être déposée dans chaque territoire dans lequel la déclaration est déposée.

Si la déclaration est déposée par télécopieur conformément à la Norme canadienne 55-102, *Système de déclaration des initiés (SEDI)*, l'envoyer aux autorités en valeurs mobilières concernées aux numéros ci-dessous.

Alberta Securities Commission
4th Floor, 300 – 5th Avenue S.W.
Calgary, AB T2P 3C4
À l'attention de : Information Officer *
Téléphone : (403) 297-6454
Télécopieur : (403) 297-6156

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, BC V7Y 1L2
À l'attention de : Supervisor, Insider Reporting *
Téléphone : (604) 899-6500
(800) 373-6393 (en C.-B.)
Télécopieur : (604) 899-6550

Commission des valeurs mobilières du Manitoba
405, rue Broadway, pièce 1130
Winnipeg, MB R3C 3L6
Service de l'information continue *
Téléphone : (204) 945-2548
Télécopieur : (204) 945-4508

Securities Commission of Newfoundland
P.O. Box 8700, 2nd Floor West Block
Confederation Building
St. John's, NF A1B 4J6
À l'attention de : Director of Securities *
Téléphone : (709) 729-4189
Télécopieur : (709) 729-6187

Nova Scotia Securities Commission
2nd Floor, Joseph Howe Building
1690 Hollis Street, P.O. Box 458
Halifax, NS B3J 3J9
À l'attention de : FOI Officer *
Téléphone : (902) 424-7768
Télécopieur : (902) 424-4625

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Suite 1903, Box 55 20 Queen Street West
Toronto, ON M5H 3S8
À l'attention de : FOI Coordinator *
Téléphone : (416) 593-8314
Télécopieur : (416) 593-3666

Autorité des marchés financier
Tour de la Bourse
C.P. 246, 22^e étage
800, square Victoria
Montréal, QC H4Z 1G3
À l'attention du responsable de l'accès à l'information *
Téléphone : (514) 940-2150
(800) 361-5072 (au Québec)
Télécopieur : (514) 873-3120

Saskatchewan Securities Commission
800 – 1920 Broad Street
Regina, SK S4P 3V7
À l'attention de : Director *
Téléphone : (306) 787-5645
Télécopieur : (306) 787-5899

* Pour toute question concernant la collecte et l'utilisation des renseignements personnels.